



Les territoires ont la parole ! Bretagne

Compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2021

1 Participants et support de présentation

La liste des participants ainsi que le support de présentation présenté pendant la réunion sont disponibles sur le site www.dastri.fr : rubrique *Les Territoires ont la Parole*.

2 Questions / réponses

NB : Les participants qui n'auraient pas pu intervenir lors de la présentation sont invités à transmettre par mail à DASTRI leurs questions et remarques. Celles-ci pourront être réintégrées au compte-rendu de la réunion et au plan d'actions si nécessaire.

Rappel contacts : dastri@dastri.fr / operations@dastri.fr

2.1 Boites à aiguilles

- **Souhait de disposer de boites à aiguilles plus grandes, ex. 5L (les boites à aiguilles se remplissent trop rapidement lorsque les patients y jettent leurs applicateurs).**

La filière DASTRI fait régulièrement évoluer les boites à aiguilles. La grande boite à aiguilles actuelle (boite de 1,8L) accepte l'ensemble des stylos et des applicateurs mis sur le marché. Il est possible pour le patient d'obtenir plusieurs BAA en pharmacie. Pour l'instant, DASTRI n'envisage pas de proposer des BAA de plus grand volume qui risquent d'encombrer le domicile du patient. En outre, l'enquête IFOP patient annuelle n'a pas mis en évidence ce besoin. Toutefois, DASTRI reste attentif à ce point et fera évoluer la boite si des besoins plus nombreux s'expriment.

- **Il est indiqué que certaines pharmacies ne proposent pas de petite boite. Comment les obtenir ?**

En effet, environ 15% des pharmaciens ne commandent que la grande boite. La petite boite est livrée à la demande de la pharmacie, avec une commande de grande boite. Ainsi, il ne faut pas hésiter à la demander à son pharmacien pour qu'il l'ajoute lors de sa prochaine commande (cf. site internet DASTRI : boites à aiguilles disponibles). Les pharmacies qui commandent ces boites sont de plus en plus nombreuses, mais DASTRI pourrait envoyer systématiquement cette référence aux pharmacies qui ne l'ont encore pas commandée, pour la rendre disponible dans l'ensemble des pharmacies (point à étudier spécifiquement auprès des pharmaciens).

2.2 Collecte

- **La prise en charge des DASRI générés dans les officines (vaccins antigrippaux, vaccins et tests COVID19) a-t-elle provoqué une augmentation des demandes d'inscriptions de la part des pharmacies qui n'étaient pas encore point de collecte (PDC) ?**

Il y a une vingtaine de pharmacies en attente d'intégration dans la région Bretagne. Néanmoins, il apparait que certaines pharmacies ne souhaitent rejoindre le réseau que pour les déchets qu'elles

produisent. Il est rappelé que la mission des PDC est de récupérer les DASRI produits par les patients (cela est une obligation pour les pharmacies depuis 2020, cf. loi AGEC).

Actuellement, l'ARS Bretagne précise qu'elle redirige les pharmacies non point de collecte vers des prestataires privés pour prendre en charge les DASRI générés dans le cadre de leur activité. DASTRI complète en indiquant que la consigne diffusée aux pharmacies non PDC est de se rapprocher d'autres pharmacies PDC pour la prise en charge de leurs déchets. Ces pharmacies ont donc une solution pour la prise en charge de ces déchets.

- **Lors de la mise en place de « TrackDéchets » courant 2022 (plateforme permettant la dématérialisation des Bordereaux de Suivi des Déchets attestant la traçabilité des collectes), les officines devront-elles s'enregistrer directement sur cette plateforme ?**

DASTRI, par son statut d'éco-organisme, est considéré comme producteur des déchets pour les DASRI rapportés par les patients en auto-traitement et prendra en charge l'intégration des pharmacies (pour les déchets des patients). L'ensemble des procédures sera transparent pour les pharmacies : elles continueront de signer sur le terminal mobile de l'opérateur (et sans doute également sur le document de tournée en complément). La mise en place de TrackDéchets est prévue en juillet 2022 pour les DASRI avec une obligation d'utilisation au 1^{er} janvier 2023.

2.3 Autres sujets

- **Problématique des DASRI perforants retrouvés en centre de tri (information remontée par les collectivités)**

DASTRI a effectivement été alerté par des collectivités sur des DASRI retrouvés sur les tapis de tri. DASTRI suit ce sujet avec attention et souligne qu'il est également important d'impliquer les autres parties prenantes, ces déchets pouvant provenir de patients qui trient mal leurs DASRI ou de professionnels qui génèrent également des DASRI (médecins, infirmiers, HAD, vétérinaires, tatoueurs, ...). Une nouvelle enquête auprès des centres de tri sera certainement mise en place courant 2022 pour mesurer de phénomène (comme en 2016 et 2019) et permettre la mise en place d'actions spécifiques. Il est essentiel que les centres de tri puissent participer à cette enquête, DASTRI sollicitera la Région et les collectivités pour renforcer le message et améliorer les résultats de cette enquête (trop peu de participations lors de la précédente enquête pour permettre une réelle exploitation de l'enquête ; des actions ont néanmoins pu être mises en place à la demande de centres de tri ou collectivités).

3 PLAN D' ACTIONS 2022

Tâches	Référent	Partenaires	Échéance
Poursuivre la sensibilisation des patients sur le bon geste de tri et l'existence de la filière	DASTRI	Collectivités (+ CNAM au niveau national)	Courant 2022
Renforcer le réseau de PDC en intégrant les pharmacies encore non PDC (et permettre aux collectivités de désengager leurs déchèteries)	DASTRI	Représentants pharmacies	Début 2022
Mise en place d'un module de formation DASTRI à destination des parties prenantes (notamment patients, pharmaciens, infirmiers, ...)	DASTRI	Associer les parties prenantes	Fin 2022
Analyser les données départementales pour déterminer des axes de progression plus ciblés (ex. recrutement de pharmacies PDC, sensibilisation des PLS selon enquête centre de tri ...)	DASTRI	ARS	Courant 2022